



REGLEMENT FESTIVAL U13 PITCH

EDITION 2025_2026

Version 2



Article 1 : titre de l'opération

le **Festival U13 Pitch départemental garçon** pour la saison 2025 / 2026 est réservé aux licencié(e)s :

- U12 filles et garçons.
- U13 filles et garçons.
- U11 filles ou garçons (dans la limite de trois maximum).
- U14 filles (nombre illimité).

À noter qu'aucune dérogation ne sera accordée aux clubs et **que le nombre de joueurs(es) par équipe est de 12 maximum***.

** Rappels :*

- *Le nombre de joueurs(es) exigé pour les tours de qualification est à minima de 8 et au maximum de 12 (le nombre reste à la discrétion de chaque club participant).*
- *Le nombre de joueurs(es) exigé pour la finale départementale sera obligatoirement de 12 sous peine de sanction sportive pour l'équipe concernée.*

Article 2 : inscriptions

Les inscriptions sont automatiquement réalisées par la commission correspondante (*ensemble des équipes 1*) ; Celles-ci sont gratuites. À noter que seulement une équipe par club, entente ou groupement est autorisée à participer à l'édition 2025/2026.

Article 3 : système de l'épreuve

Premier tour qualificatif : les équipes engagées participeront au premier tour le **SAMEDI 17 JANVIER 2026** selon le tirage au sort effectué par les membres de la commission Foot Animation. L'organisation proposée sera la suivante :

- **30 équipes** engagées des niveaux 2 et 3 (1^{ère} phase) sont réparties en **10 poules de 3 équipes** ; *N.B : les équipes de niveau 1 (1^{ère} phase) ne sont pas concernées par le premier tour.*
- Le rendez-vous des équipes est fixé à **13h30** pour un début de plateau à **14h00**.
- A la suite de ce premier tour qualificatif, 20 équipes seront conservées (**2 premiers de chaque poule**).

Deuxième tour qualificatif : les équipes qualifiées, suite au premier tour, participeront le **SAMEDI 7 FEVRIER 2026** au second tour de qualification. L'organisation proposée sera la suivante :

- 20 équipes qualifiées du premier tour + 10 équipes de niveau 1 (1^{ère} phase) soit **30 équipes** ; Celles-ci sont réparties en **10 poules de 3 équipes**.
- Le rendez-vous des équipes est fixé à **13h30** pour un début de plateau à **14h00**.
- A la suite de ce second tour qualificatif, 16 équipes seront conservées (**1ers de chaque**

poule + 6 meilleurs deuxième).

Finale départementale : les équipes qualifiées du second tour participeront le **SAMEDI 28 MARS 2026** à la phase finale du festival U13 Pitch départemental. Celles-ci seront classées selon les critères suivants :

- Mise en place de la formule dite « Échiquier ».
- Mise en place des défis techniques.
- Mise en place d'un quiz éducatif (règles de vie et règles du jeu).

Article 4 : déroulement de l'épreuve

Premier & Deuxième tour qualificatif :

- Mise en place du défi technique « jonglerie » qui permettra de départager deux équipes en cas d'égalité au classement et/ou sur deux poules différentes.
- **2 rencontres de 2x15 minutes, 3 rencontres de 20 minutes ou 4 rencontres de 15 minutes** selon les règlements de la F.F.F du football à 8 pour la catégorie U13.
- **Dans chaque poule, le classement sera établi comme suit :**
 - Victoire = 4 points.
 - Nul = 2 points.
 - Défaite = 1 point.
 - Forfait ou pénalité = 0 point.
- En cas d'égalité pour l'attribution de la deuxième place qualificative d'une poule entre plusieurs équipes, il sera tenu compte :
 - Premier critère : résultat du défi technique « jonglerie ».
 - Second critère : nombre de points obtenus lors du match joué entre les 2 équipes à égalité.
 - Troisième critère : nombre de buts marqués.
 - Quatrième critère : nombre de buts encaissés.
- En cas d'égalité pour le départage des meilleurs deuxièmes entre plusieurs poules, il sera tenu compte :
 - Premier critère : nombre de points comptabilisés sur le plateau.
 - Second critère : résultat du défi technique « jonglerie ».
 - Troisième critère : nombre de buts marqués.
 - Quatrième critère : nombre de buts encaissés.

Finale départementale : l'organisation de cette journée sera communiquée prochainement par la Commission Foot Animation & Foot des Jeunes.

Article 5 : annexe

Premier & Deuxième tour qualificatif :

Défi technique de la jonglerie : cette épreuve se déroulera avant le début des rencontres. L'organisation devra être la suivante :

- Chaque joueur aura 3 essais et devra tenter de comptabiliser 50 contacts du pied fort.
- Le ballon devra être levé au pied.
- Aucune surface de rattrapage ne doit être tolérée.
- L'éducateur A devra comptabiliser les joueurs de l'équipe B et inversement.

- Seuls les 8 meilleurs résultats d'une équipe seront conservés et additionnés pour donner un total sur **400**.

Finale départementale : l'organisation des épreuves (défis techniques « conduite de balle » et « jonglerie » + quizz éducatif) pour cette journée seront communiquées prochainement par la Commission Foot Animation & Foot des Jeunes.

Article 6 : feuille de match

Club accueil : obligation de remplir la feuille de plateau, de récupérer les feuilles de plateau des clubs participants (*si ces derniers les ont avec eux le jour du plateau*) et de déposer l'ensemble des documents sur le F.A.L.

Club participant : obligation de remplir la feuille de licence, de la remettre au responsable du plateau le jour J ou de la déposer directement sur le F.A.L.

Important : les pièces doivent être déposées sur le F.A.L au plus tard le lundi soir suivant le plateau ; En cas d'irrégularité repérée, les clubs seront informés (*toute non-conformité fera l'objet d'une amende conformément au barème défini*).

Article 7 : feuille de match

Pour toutes les questions concernant **les qualifications des joueurs**, les Règlements Généraux de la Fédération Française de Football ou ceux de la L.F.N.A seront appliqués ; **Important : les joueurs(es) dont la licence sera enregistrée après le 31 janvier de la saison en cours ne pourront pas participer au Festival Foot U13 Pitch.**

Article 11 : dispositions complémentaires

Tous les cas non prévus par le présent règlement seront réglés par la Commission organisatrice ; Ces décisions seront sans appel.